

VOTE PAR CORRESPONDANCE**Assemblée générale annuelle****du 15 avril 2026 (10 heures)**

Ce formulaire doit être retourné pour le **jeudi 9 avril 2026** au plus tard à :

Proximus SA de droit public

Mme Anne-Valérie Heuschen, Secrétaire Général

Adresse postale : Rue Carli 2 (4ème étage)

B - 1140 Bruxelles

Le(la) soussigné(e) (nom et prénom / nom de la société)

.....
Domicile / Siège
.....
.....

Propriétaire de

Nombre

actions dématérialisées (1)
actions nominatives (1)

de Proximus
SA

(1) biffer la mention inutile

**vote par correspondance comme suit pour l'assemblée générale annuelle de la société
qui se tiendra le mercredi 15 avril 2026 à 10 heures.**

Mon/notre vote sur chacune des propositions de décision est le suivant:
(marquer la case correspondante)

1. Prise de connaissance des rapports annuels du Conseil d'Administration de Proximus SA de droit public relatifs aux comptes annuels et aux comptes annuels consolidés au 31 décembre 2025.
2. Prise de connaissance des rapports du Collège des Commissaires de Proximus SA de droit public relatifs aux comptes annuels et des commissaires relatifs aux comptes annuels consolidés au 31 décembre 2025.
3. Prise de connaissance des informations fournies par la Commission Paritaire.
4. Prise de connaissance des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2025.

5. Approbation des comptes annuels de Proximus SA de droit public au 31 décembre 2025.
Proposition de décision: approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2025, y compris les affectations suivantes du résultat :

Bénéfice de l'exercice à affecter	+	139.549.922 EUR
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	+	285.333.356 EUR
Bénéfice à affecter	=	424.883.278 EUR
Transferts du capital et des réserves	+	4.168.865 EUR
Transferts au capital et aux réserves	-	31.776.614 EUR
Bénéfices à distribuer (dividendes)	-	193.891.474 EUR
Bénéfice à reporter	=	203.384.055 EUR

Pour 2025, le dividende brut s'élève à 0,60 EUR par action, donnant droit à un dividende net de précompte mobilier de 0,42 EUR par action, dont un dividende intérimaire de 0,30 EUR par action (net de précompte mobilier de 0,21 EUR par action) a déjà été versé le 5 décembre 2025, si bien qu'un dividende brut de 0,30 EUR par action (net de précompte mobilier de 0,21 EUR par action) sera versé le 24 avril 2026. La date de l'ex-dividende est fixée au 22 avril 2026, la date d'enregistrement au 23 avril 2026.

POUR	<input type="checkbox"/>
-------------	--------------------------

CONTRE	<input type="checkbox"/>
---------------	--------------------------

ABSTENTION	<input type="checkbox"/>
-------------------	--------------------------

6. Approbation de la politique de rémunération.
Proposition de décision: approuver la politique de rémunération.

POUR	<input type="checkbox"/>
-------------	--------------------------

CONTRE	<input type="checkbox"/>
---------------	--------------------------

ABSTENTION	<input type="checkbox"/>
-------------------	--------------------------

7. Approbation du rapport de rémunération.
Proposition de décision: approuver le rapport de rémunération.

POUR	<input type="checkbox"/>
-------------	--------------------------

CONTRE	<input type="checkbox"/>
---------------	--------------------------

ABSTENTION	<input type="checkbox"/>
-------------------	--------------------------

8. Décharge à accorder aux membres du Conseil d'Administration.
Proposition de décision: accorder la décharge aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2025.

POUR	<input type="checkbox"/>
-------------	--------------------------

CONTRE	<input type="checkbox"/>
---------------	--------------------------

ABSTENTION	<input type="checkbox"/>
-------------------	--------------------------

9. Décharge spéciale à accorder aux membres du Conseil d'Administration dont le mandat s'est terminé le 16 avril 2025 et le 15 mai 2025.
Proposition de décision : accorder la décharge spéciale à Monsieur Karel De Gucht et Monsieur Ibrahim Ouassari pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 16 avril 2025 et à Monsieur Guillaume Boutin pour l'exercice de son mandat jusqu'au 15 mai 2025.

POUR	<input type="checkbox"/>
-------------	--------------------------

CONTRE	<input type="checkbox"/>
---------------	--------------------------

ABSTENTION	<input type="checkbox"/>
-------------------	--------------------------

10. Décharge à accorder aux membres du Collège des Commissaires.
Proposition de décision: accorder la décharge aux membres du Collège des Commissaires pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2025.

POUR	<input type="checkbox"/>
-------------	--------------------------

CONTRE	<input type="checkbox"/>
---------------	--------------------------

ABSTENTION	<input type="checkbox"/>
-------------------	--------------------------

11. Décharge spéciale à accorder à Monsieur Koen Neijens, représentant Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL, pour l'exercice de son mandat en tant que membre du Collège des Commissaires jusqu'au 16 avril 2025.

Proposition de décision: accorder la décharge spéciale à Monsieur Koen Neijens, représentant Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL, pour l'exercice de son mandat en tant que membre du Collège des Commissaires jusqu'au 16 avril 2025.

POUR		CONTRE		ABSTENTION	
-------------	--	---------------	--	-------------------	--

12. Décharge à accorder aux commissaires pour les comptes consolidés du groupe Proximus.
Proposition de décision: accorder la décharge à Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL, représentée par Monsieur Fabio De Clercq et à Luc Callaert SRL, représentée par Monsieur Luc Callaert, pour l'exécution de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2025.

POUR		CONTRE		ABSTENTION	
-------------	--	---------------	--	-------------------	--

13. Décharge spéciale à accorder à Monsieur Koen Neijens, représentant Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL, pour l'exercice de son mandat en tant que commissaire pour les comptes consolidés du groupe Proximus.

Proposition de décision: accorder la décharge à Monsieur Koen Neijens, représentant Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL, pour l'exercice de son mandat en tant que commissaire pour les comptes consolidés du groupe Proximus jusqu'au 16 avril 2025.

POUR		CONTRE		ABSTENTION	
-------------	--	---------------	--	-------------------	--

14. Nomination d'un nouvel administrateur conformément au droit de nomination de la Société Fédérale de Participations et d'Investissement (SFPIM).

Proposition de décision: conformément à la proposition du Conseil d'Administration et sur recommandation du Comité de Nomination et de Rémunération, au nom de la SFPIM, conformément à l'article 18, §3 des statuts de Proximus, de nommer Monsieur Stijn Bijmens, coopté lors du Conseil d'Administration du 18 septembre 2025, en tant qu'administrateur pour une période expirant à la date de l'assemblée générale annuelle de 2030. Son CV se trouve sur www.proximus.com. Ce mandat d'administrateur n'est pas rémunéré.

POUR		CONTRE		ABSTENTION	
-------------	--	---------------	--	-------------------	--

15. Nomination des administrateurs conformément au droit de proposition de la Société Fédérale de Participations et d'Investissement (SFPIM) au prorata de son actionariat.

Proposition de décision: sur proposition du Conseil d'Administration et après recommandation du Comité de Nomination et de Rémunération, conformément à l'article 18, §3 des statuts de Proximus :

- a. nommer Madame Cécile Coune en tant qu'administrateur pour une période expirant à la date de l'assemblée générale annuelle de 2030 ;

POUR		CONTRE		ABSTENTION	
-------------	--	---------------	--	-------------------	--

- b. nommer Monsieur Francis De Meyere comme administrateur pour une période expirant à la date de l'assemblée générale annuelle de 2030 ;

POUR		CONTRE		ABSTENTION	
-------------	--	---------------	--	-------------------	--

- c. nommer Monsieur Eric Domb comme administrateur pour une période expirant à la date de l'assemblée générale annuelle de 2030 ;

POUR		CONTRE		ABSTENTION	
-------------	--	---------------	--	-------------------	--

d. renommer Madame Béatrice de Mahieu comme administrateur pour une période expirant à la date de l'assemblée générale annuelle de 2030 ;

POUR	
-------------	--

CONTRE	
---------------	--

ABSTENTION	
-------------------	--

e. (re)nommer Madame Audrey Hanard comme administrateur pour une période expirant à la date de l'assemblée générale annuelle de 2027.

Ou, après avis du Comité de Nomination et de Rémunération, nomination du candidat alternatif proposé par la SFPIM comme administrateur pour une période expirant à la date de l'assemblée générale annuelle de 2030.

POUR	
-------------	--

CONTRE	
---------------	--

ABSTENTION	
-------------------	--

16. Nomination d'un administrateur indépendant.

Proposition de décision: nommer, sur proposition du Conseil d'Administration suite à la recommandation du Comité de Nomination et de Rémunération, Madame Emmanuèle Attout en tant qu'administrateur indépendant pour une période expirant à la date de l'assemblée générale annuelle de 2030.

Cet administrateur a la qualité d'administrateur indépendant puisqu'elle répond aux critères énoncés à l'article 7:87 du Code des sociétés et des associations et dans le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020.

POUR	
-------------	--

CONTRE	
---------------	--

ABSTENTION	
-------------------	--

17. Nomination d'un administrateur indépendant.

Proposition de décision: nommer, sur proposition du Conseil d'Administration suite à la recommandation du Comité de Nomination et de Rémunération, Monsieur Pierre Winand en tant qu'administrateur indépendant pour une période expirant à la date de l'assemblée générale annuelle de 2030.

Cet administrateur a la qualité d'administrateur indépendant puisqu'il répond aux critères énoncés à l'article 7:87 du Code des sociétés et des associations et dans le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020.

POUR	
-------------	--

CONTRE	
---------------	--

ABSTENTION	
-------------------	--

Tous les CV se trouvent sur www.proximus.com. Ces mandats seront rémunérés de la même manière que ceux des autres administrateurs, conformément à la décision de l'assemblée générale des actionnaires de 2004.

18. Divers.

Fait à, le 2026.

Signature(s) :

Les personnes morales doivent indiquer les nom, prénom et fonction des personnes qui signent.

Tout propriétaire d'actions dématérialisées ou nominatives qui entend voter par correspondance devra en outre avoir accompli les formalités décrites dans l'invitation.